



CULTURE

Signature des chartes linguistiques bretonne et galèse

La Ville de Saint-Brieuc poursuit son engagement pour la promotion des langues régionales en signant le niveau 2 des deux chartes linguistiques : Ya d'ar brezhoneg pour la langue bretonne et Du galo, dame yan, dame vère pour la langue galèse. Elles ont été signées le samedi 14 juin sous la alle Brassens

Publié le 14 juin 2025

Cette signature a eu lieu le samedi 14 juin en présence de Romain Rollant, adjoint à la culture, entouré pour l'occasion de plusieurs personnalités engagées dans la promotion des langues de Bretagne : Mme Kaourintine Hulaud, Vice-présidente aux langues de Bretagne de la Région Bretagne, M. Fulup Jakez, Directeur de l'Office public de la langue bretonne, Mme Nathalie Tréhel-Tas, Présidente de l'Institut du Gallo et de M. Ludovic Le Moignic, conseiller municipal délégué au Patrimoine et aux Langues et Cultures de Bretagne.

Après son inscription dans la démarche de réunification de la Bretagne à cinq départements et son soutien à l'association Breizh 5 / 5, puis la signature de la charte Ya d'ar brezhoneg en décembre 2019 auprès de l'Office public de la langue bretonne (OPLB), la Ville a adhéré en mai 2021 à la charte du Gallo portée par l'Institut éponyme, faisant de Saint-Brieuc la première Ville-préfecture de Bretagne à afficher son soutien aux deux langues bretonnes et asseyant son statut de ville-carrefour des langues de Bretagne.

Les réalisations

Pour rappel, la souscription au niveau 1 des deux chartes engageait la Ville à satisfaire une douzaine d'objectifs dont les plus emblématiques restent :

- Désigner un élu chargé des langues de Bretagne ainsi qu'un référent technique au sein de la collectivité.
- Équiper les entrées et sorties de ville de panneaux trilingues. Dans cette perspective, onze premières entrées de Ville sur les 32 que compte la Ville sont désormais mentionnées en trilingue.
- Relayer les campagnes de promotion annuelles de cours de langue bretonne mises en œuvre par l'Office Public de la Langue Bretonne.
- Relayer les campagnes de promotion annuelles de cours de langue galloise développées au sein du Ti Ar Vro - l'ôté (par l'intermédiaire de l'association Telenn).
- Renforcer l'enseignement multilingue. Au moment de la signature de la Charte, la Ville abritait une école primaire Diwan et deux filières bilingues dans les écoles du Grand Clos et de Curie-Poutrin. À l'occasion de la rentrée 2024, une nouvelle filière bilingue a vu le jour à l'école Berthelot.
- Participer au fonctionnement de l'OPLB en signant un contrat de mission pour accompagner la mise en œuvre de la charte.
- Promouvoir les chartes auprès des entreprises, commerces et associations et informer les habitants sur la politique linguistique de la Ville.
- Doter les supports de communication de la Ville d'éditos trilingues. Depuis septembre 2021, le magazine municipal « le Griffon » affiche un édito de Monsieur le Maire dans les trois langues (français, breton et gallo).

Au-delà de ces réalisations, la Ville manifeste également depuis 2021 :

- un soutien au fonctionnement à Telenn, tête de réseau d'une trentaine d'associations ;
- une enveloppe budgétaire annuelle de 35 000 € en faveur des projets de promotion des langues et cultures de Bretagne ;
- un travail régulier avec la confédération Kenleur (Silhouettes, Kenleur tour, MELIAJ...) ;
- un appui technique et / ou logistique et / ou financier à l'organisation d'événements majeurs autour des langues et cultures de Bretagne (concours de bagadou Sonerion, accueil de la Redadeg...) ;
- la mise à disposition des familles briochines d'un livret de famille trilingue (depuis début 2023).

Les perspectives

Afin de lui permettre de poursuivre ses ambitions en matière de promotion de ses identités bretonne et galloise, la Ville se propose d'engager la Ville sur le niveau 2 des deux chartes et s'engage à :

- Poursuivre le passage en trilingue d'outils de communication de la Ville (trilinguisation des messages d'attente sur le répondeur de la Mairie par exemple...);
- Développer l'enseignement multilingue dans la commune (élargir l'offre, la promouvoir sur les réseaux sociaux de la Ville, indiquer le choix entre l'offre bilingue et monolingue sur les dossiers d'inscription scolaire) ;
- Permettre aux agents de valoriser leurs compétences de locuteurs des langues de Bretagne ;
- Poursuivre la promotion des campagnes annuelles de promotion des cours de breton et de gallo pour les différents publics.

Ensemble, faisons vivre nos langues !

Asambles, reiomp buhez d'hor yezhoù !

Ensembl, fêt viere nos linwjjes !

Une identité bretonne transmise aux touristes

La signature de ces deux chartes est l'occasion de mettre en valeur le partenariat entre la Ville, le service Archives et Patrimoine et la licence professionnelle Marketing territorial de l'Université Rennes 2 avec la réalisation de la 7e édition du dépliant « Destinations Touristiques »

Découvrez la plaquette « Saint-Brieuc, une identité bretonne », disponible gratuitement à l'Office de Tourisme et aux Archives municipales de la Ville ! Tirée à 3 000 exemplaires, elle vous invite à explorer l'identité bretonne de notre territoire.

Cette plaquette est l'aboutissement du travail d'Anjela Kerebel, étudiante en Licence Professionnelle Tourisme, Patrimoine et Marketing Territorial à l'Université de Rennes 2, réalisé en collaboration avec la Direction de la Communication de la Ville.

Une démarche qui contribue à mieux faire connaître et apprécier l'identité bretonne de Saint-Brieuc !



HÔTEL DE VILLE

Place du Gén. de Gaulle CS 72365

22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1

02 96 62 54 00

Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h

Sam : 9h-12h (formalités adm.)